

Gamme  
Assurance vie



ARBORESCENCE  
OPPORTUNITÉS

  
april  
PATRIMOINE



Parce que la vie est ponctuée d'évènements et d'opportunités, votre contrat d'assurance vie doit pouvoir s'adapter et vous offrir le meilleur à tout moment.

Ainsi, l'ambition d'ARBORESCENCE OPPORTUNITES est d'être en permanence à la pointe de l'actualité pour vous proposer régulièrement des solutions qui tirent parti des opportunités de marché.

C'est un multisupport traditionnel dont l'offre financière et les caractéristiques évoluent en permanence : votre Conseiller et APRIL Patrimoine vous feront part régulièrement des opportunités à saisir.

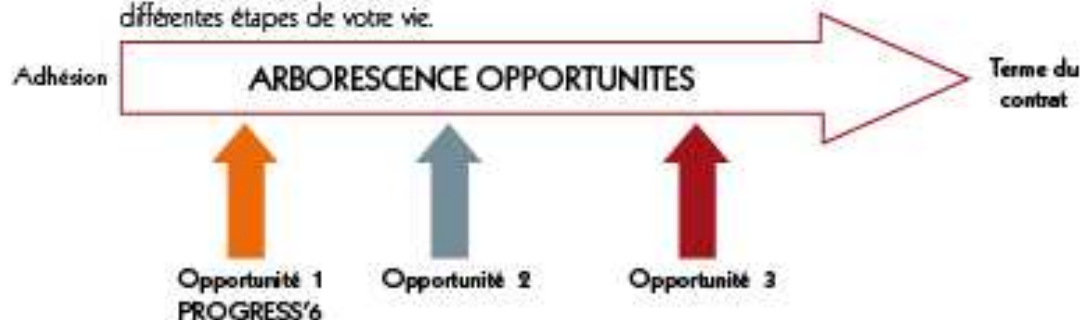
L'assurance vie, grâce à ses nombreux atouts, demeure le placement préféré des français. Sa fiscalité très avantageuse offre aux épargnants des conditions privilégiées pour mener à bien leurs projets financiers.

Ainsi, préparer votre retraite, transmettre un patrimoine, faire fructifier votre capital, préparer le financement d'un projet qui vous tient à coeur, ou encore, vous constituer une épargne de précaution, sont des idées simples à mettre en oeuvre avec ARBORESCENCE OPPORTUNITES.

Pour vous permettre de construire une épargne qui vous ressemble, ARBORESCENCE OPPORTUNITES vous offre :

- un fonds en euro attractif proposé et géré par Axévia Vie,
- des supports financiers sélectionnés par FundQuest, l'une des meilleures plate-forme de gestion mondiales,
- des offres évoluées, évolutives et attractives qui seront, durant toute la durée de vie de votre contrat, en adéquation avec les réalités économiques des marchés (pour plus d'information, reportez-vous à l'annexe jointe à cette brochure).

De plus, votre épargne reste disponible à tout moment, les versements et les retraits sont libres, ARBORESCENCE OPPORTUNITES est évolutif, et sait s'adapter aux différentes étapes de votre vie.



ARBORESCENCE OPPORTUNITES permet d'héberger diverses fonctionnalités spécifiques selon les opportunités de marché à saisir : opportunités financières, opportunités réglementaires, opportunités techniques...

Vous pouvez choisir de les intégrer ou non à votre contrat.

## L'expertise de FundQuest

Parce que l'univers d'investissement est de plus en plus complexe, il faut désormais s'adjoindre les compétences et les expertises de spécialistes.

FundQuest, l'une des meilleures plate-forme de gestion mondiale, permet d'analyser et de suivre régulièrement, selon une méthodologie éprouvée, plus de 3000 fonds dans le monde. Il en ressort, après une sélection drastique, une liste de 20 à 30 fonds, non figée et évolutive et dont vous bénéficiez des réorientations.

La sélection de FundQuest se base sur :

- un processus rigoureux et scientifique de sélection de fonds destiné à capter, de façon optimale, la valeur ajoutée des meilleures pratiques de gestion,
- une maîtrise du risque au cœur de la construction du portefeuille,
- une volonté d'adaptation constante à l'évolution des marchés.

La sélection des gérants est en effet primordiale : les marchés étant par nature instables, l'équipe d'analystes de FundQuest privilégie le talent des hommes. Ainsi, 80 gérants sont régulièrement évalués sur leur capacité à être flexibles face aux événements économiques : contrôle du risque, analyse des performances, cohérence entre discours et pratique. . .

Les fonds ciblés sont donc en permanence choisis pour être les plus pertinents et les plus complémentaires dans un contexte de marché donné et, surtout, sans qu'ils soient corrélés entre eux.

## Choisissez vos supports financiers

Nous vous proposons une sélection de fonds retenus pour leurs qualités et leurs performances. Sélectionnés par FundQuest, plateforme d'envergure mondiale reconnue pour sa forte expertise technologique et pour sa sélection des meilleurs fonds, vous bénéficiez ainsi des meilleures solutions de gestion de portefeuille.

Vous pouvez panacher les supports proposés selon votre tempérament, vos sensibilités et vos convictions. Outre le fonds sécuritaire en euros, vous avez accès à des supports très variés, que vous pouvez choisir selon différents critères, par exemple : la classe d'actifs, le secteur géographique, le secteur d'activité, le style de gestion, le type de valeurs qui composent le fonds.

En choisissant ARBORESCENCE OPPORTUNITES, vous pouvez investir auprès de sociétés de gestion financière renommées.

Cette liste de fonds est régulièrement mise à jour pour vous donner accès à un choix pertinent de fonds, ainsi qu'aux dernières innovations en matière de gestion financière. Sur le site d'APRIL Patrimoine, vous pouvez :

- Consulter cette liste.
- Suivre l'évolution des performances.
- Télécharger les prospectus et reportings financiers.

Naturellement, votre Conseiller est à votre disposition pour vous aider dans le choix de vos supports financiers.

## La liberté de gestion

Vous gérez librement tous vos investissements.

Vous pilotez vous-même vos investissements : vous déterminez la répartition de vos versements comme vous le souhaitez.

Vous effectuez vous-même des arbitrages pour optimiser le rendement de votre adhésion.

Vous épargnez à votre rythme

	Montants minimum des versements		
	à l'adhésion	ultérieurs	par support financier
Versements libres	1 000 €	750 €	150 €
Versements libres programmés	1 000 €	150 € par mois, ou par trimestre.	75 €

## Effectuez des arbitrages

Vous pouvez effectuer des arbitrages quand vous le souhaitez.

Vous pouvez transférer tout ou partie de la valeur atteinte d'un support d'investissement à un autre. Les arbitrages sont enregistrés par APRIL Patrimoine le jour de la réception de la demande et sont effectifs dès le lendemain.

Avec Arborescence Opportunités, les arbitrages sont :

- possibles à tout moment,
- minimum 150 euros par support, ou la totalité du support (il doit rester au minimum 75 euros sur un support après arbitrage).

## Bénéficiez d'une option de prévoyance

Vous souhaitez garantir le versement d'un capital minimum à vos bénéficiaires, en cas de décès.

### La Garantie Plancher

En cas de décès avant 75 ans, vous garissez à vos bénéficiaires le versement d'un capital minimum égal à la somme des versements effectués sur l'adhésion.

C'est simple, la Garantie Plancher est incluse dans votre contrat. Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, vous devez le préciser dans le bulletin d'adhésion.

Cette Garantie Plancher sans formalités médicales est souscrite :

- uniquement lors de votre adhésion,
- si vous êtes âgé de plus de 12 ans et de moins de 75 ans.

La Garantie Plancher prend fin soit en cas de survenance du terme, à votre 75<sup>ème</sup> anniversaire, soit en cas de rachat total, soit en cas de non-paiement de la cotisation, soit en cas de résiliation. Vous pouvez également la résilier à tout moment.

La cotisation de cette option est prélevée directement sur la valeur atteinte de votre adhésion. Elle est due uniquement lorsque la valeur atteinte de votre adhésion devient inférieure aux sommes nettes versées. Reportez-vous aux Conditions Générales valant Notice d'Information pour davantage de précisions.

## Votre épargne reste disponible

Vous pouvez disposer de tout ou partie de votre épargne en choisissant une des solutions suivantes :

### Les rachats partiels ponctuels

Vous recevez en un seul règlement la somme demandée.

- possibles à tout moment,
- montant minimum 1 000 euros,
- après le rachat, il doit rester au moins 1 000 euros sur l'adhésion, et la valeur atteinte par support ne peut pas devenir inférieure à 75 euros,
- sans frais.

### Les rachats partiels programmés

Cette option vous permet de recevoir, régulièrement, par virement, une somme d'argent dont vous déterminez le montant et la périodicité.

- possibles à tout moment, pour une valeur atteinte sur le fonds Euro au moins égale à 15 000 euros,
- montant minimum par rachat 150 euros quelle que soit la périodicité,
- périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle,
- après le rachat, il doit rester au moins 1 500 euros sur l'adhésion,
- incompatible avec une avance en cours ou des versements libres programmés,
- sans frais.

### Le rachat total

Vous recevez l'intégralité de la valeur atteinte de votre épargne.

- possible à tout moment,
- il met fin à votre adhésion,
- sans frais.

### Les avances

Votre contrat vous offre une très grande souplesse, par la faculté d'octroi d'avances sur l'épargne constituée, que vous devez restituer dans un délai de trois ans. Les avances ne diminuent pas la valeur atteinte de votre épargne.

- possibles dès que l'adhésion a 6 mois,
- minimum : 2 000 euros,
- maximum : le cumul des avances ne peut dépasser 60% de la valeur atteinte de votre adhésion,
- taux de l'avance : voir le règlement des avances en vigueur à la date de votre demande.

Bénéficiez de la fiscalité avantageuse de l'assurance vie

## Les frais de votre contrat

- D'entrée : 4,75% sur chaque versement.
- De gestion : 0,70 % par an pour le fonds en euros, et 1% par an pour les supports en unités de compte.
- D'arbitrage : le premier arbitrage effectué sur l'adhésion est gratuit, les suivants ont un coût de 0,80% (minimum 50 euros et plafonné à 300 euros) des sommes transférées.
- La Garantie Plancher : se reporter aux tableaux de cotisations figurant sur les Conditions Générales valant Notice d'Information.
- Des rachats partiels ponctuels et programmés, rachat total : gratuit.

## Fonctionnement de l'assurance vie, hors prélèvements sociaux :

	Adhésion	4 ans	8 ans	10 ans
Lors d'un rachat, les plus-values sont soumises au choix :				
à l'impôt sur le revenu (IR)	Intégration des plus-values dans le revenu			
au prélèvement forfaitaire forfaitaire (PLF) qui est de :	35%	15%	7,5%	
Règles en vigueur au 01/01/2008				Abattement annuel de 4600 € pour un célibataire et de 9200 € pour un couple soumis à une imposition commune

**NOTE :** en cas de décès de l'assuré, les sommes versées au titre d'un contrat d'assurance vie sont soumises à un prélèvement de 20% sur la fraction excédant 152 500 euros par bénéficiaire déterminé. Par exception, les sommes correspondant aux primes versées après le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'assuré sont soumises aux droits de succession pour la fraction excédant 30 500 euros (CGI, art.757B). Sont toutefois exonérés du prélèvement de 20% et des droits de succession les bénéficiaires suivants : conjoint survivant, partenaire d'un PACS ainsi que les frères et sœurs célibataires, veufs, divorcés ou séparés de corps, âgés de plus de 50 ans ou en situation de handicap et ayant été constamment domiciliés avec le défunt pendant les 5 dernières années précédant le décès. Les montants s'apprécient tous contrats confondus. Le paiement des capitaux s'effectue après accomplissement des formalités fiscales.

- **IMPORTANT :** ces indications générales sur la fiscalité du contrat sont données sous réserve de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et n'ont pas de valeur contractuelle. Elles ne valent que note d'information.

## La gestion APRIL Patrimoine

APRIL Patrimoine est reconnue pour la rapidité et la qualité de sa gestion.

Nous assurons une gestion administrative en 24 h. Quelle que soit votre demande, nous la traitons le jour même, ou nous en accusons réception sous 24 h et vous précisons le délai nécessaire à son traitement.

Votre bulletin d'adhésion est traité le jour de sa réception par APRIL Patrimoine (hors contraintes de cotations). Les investissements réalisés, votre conseiller vous remettra votre dossier d'adhésion à conserver précieusement. Il comprend notamment :

- L'original du certificat d'adhésion (ou conditions particulières),
- Un bordereau de versement libre et un bordereau d'arbitrage,
- Votre code d'accès confidentiel pour vous connecter au site d'APRIL Patrimoine [www.april-patrimoine.fr](http://www.april-patrimoine.fr) : informations sur les produits, valeurs de parts, reporting et prospectus des supports financiers, relevé de situation de votre épargne...





Votre conseiller :

## CABINET SPONTINI-KERFLEC'H

6, rue de Rohan 35000 Rennes

Tel: 33 2 99 79 39 91

Secrétariat: 33 2 98 96 33 77

E-fax: 33 8 20 48 21 76

Gsm: 33 6 60 09 64 90

[www.spontini-kerflech.com](http://www.spontini-kerflech.com)

[www.april-patrimoine.fr](http://www.april-patrimoine.fr)

### APRIL Patrimoine

Spécialiste de l'épargne, de la retraite et de la gestion de patrimoine, APRIL Patrimoine est une société d'APRIL GROUP.

Elle conçoit ses produits, assure leur gestion administrative en 24 heures et anime un réseau de partenaires indépendants pour développer la commercialisation de son offre. Votre Conseiller Professionnel Indépendant, saura vous orienter afin d'effectuer le meilleur choix.

### APRIL GROUP

- 2,5 millions d'assurés
- Société cotée à la Bourse de Paris (SBF 120 - MID CAC 100)
- Chiffre d'affaires consolidé 2007 : 6041 M €
- 2 500 collaborateurs

### AXERIA Vie

Compagnie d'assurance vie d'APRIL GROUP, au capital de 40 Millions d'euros, Axeria Vie est spécialisée dans les solutions patrimoniales innovantes et sur mesure.

APRIL Patrimoine une société APRIL GROUP

27 rue Maurice Ravelin - BP 3063 - 69395 LYON Cedex 03

Tel 04 72 36 75 00 - Fax 04 72 36 73 30 - [www.april-patrimoine.fr](http://www.april-patrimoine.fr)

SA de courtage d'assurances et de produits financiers au capital de 400 000 €

RCS LYON 433 918 516 - N°ORIAS : 07 003 268 - site web : [www.worla.fr](http://www.worla.fr)

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61 rue Talbot - 75486 Paris cedex 09

AXERIA VIE une société APRIL GROUP - 33, rue de Châteaudan - 75009 PARIS

SA au capital de 40 042 327 euros - 487 730 963 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances.

  
april  
PATRIMOINE